



DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014

**VOTEZ POUR UN SYNDICAT RÉSOLUMENT PROCHE
DE VOS PREOCCUPATIONS ET INTERETS PROFESSIONNELS
SOYONS PLUS SOLIDAIRES ENSEMBLE**

Notre responsabilité professionnelle est de faire en sorte que le fonctionnement des services soit toujours de qualité, respectueux de la personne, en son intégrité professionnelle et humaine.

*L'apport de chacun au quotidien est une partie essentielle de ce bon fonctionnement.
Cet apport est aussi d'être les axes d'articulation nécessaires à la mise en œuvre
des politiques publiques ministérielles.*

VOTEZ ASAMEN ! Avec toute confiance VOTEZ ASAMEN !

Pourquoi nous sommes candidats

L'ASAMEN est un **syndicat indépendant**, non subventionné, dont le but initial est la représentation et la défense des attachés. Depuis plusieurs décennies (!), nous sommes élus à la CAP des attachés d'administration pour l'administration centrale.

Depuis 2010, le resserrement des règles de représentativité syndicales conduit les grandes centrales dites représentatives à attirer à elles des syndicats plus petits pour atteindre un seuil leur permettant de se maintenir. **L'ASAMEN entend maintenir son indépendance, gage pour nous d'un travail objectif et professionnel.**

Les attachés jouent un rôle charnière dans l'administration, représentent plus de 12 000 fonctionnaires dans notre département ministériel, constituant une partie essentielle de l'encadrement. Ils sont les interlocuteurs quotidiens, tant de tous les collègues que de la hiérarchie. De par leur rôle et leurs fonctions, ils sont à même d'appréhender les données administratives et les problèmes des collègues.

Sur ce positionnement, en 2011, l'ASAMEN a élue, pour la 1^{ère} fois, au CTcentral.

Au cours de ces 3 années de mandat, nous avons siégé effectivement, avons rendu compte à nos collègues des dossiers et questions examinés, avec nos éléments d'analyse et la raison de nos votes. Nous n'avons pas engagé notre action dans un cadre inter-syndical classique.

En 2014, nous candidatons en vue d'accéder désormais au CTM.

**CHANGEZ VOS RÉFLEXES ÉLECTORAUX, INNOVEZ !
VOTEZ POUR UN SYNDICAT RÉSOLUMENT PROFESSIONNEL,
EN 2014, VOTEZ ASAMEN !**

Un grand axe d'action à venir : la mobilité, fonctionnelle et administrative

► Les fusions de corps au sein d'une même administration, entre administration centrale et services déconcentrés sont réalisées.

► Les fusions interministérielles ont commencé.

En premier lieu, nous attendons que ces fusions facilitent la mobilité entre administrations.

Bémol : l'expérience de la gestion nous rend circonspects sur l'application qui en sera faite. Notre présence au sein d'un CT peut nous permettre d'intervenir pour réguler les blocages.

► Il reste beaucoup à inventer en matière de mobilité interministérielle et a fortiori inter-fonctions publiques : nous suggérons la mise en place d'un mouvement ou d'une mobilité organisée **entre ministères**, à commencer pour les attachés (puisque c'est le 1^{er} corps où la fusion est réalisée), par ex. une **procédure d'échanges croisés entre ministères**, à l'image des mouvements inter-académique nationaux des attachés ou des secrétaires administratifs de l'éducation.

La large déconcentration du MENESR a impacté nos fonctions. L'évolution des compétences est maintenant liée à l'organisation territoriale du pays, avec une centrale pilote. Avec le regroupement des régions et la disparition d'une partie des départements, ce dossier est au premier plan.

Ces changements retiennent toute notre attention.

Déconcentration et décentralisation ne doivent pas avoir de conséquences négatives pour les agents, ni être un objectif pour supprimer des postes. Elles peuvent favoriser une mobilité **choisie et facilitée**, entre FP État et territoriale.

► Cette mobilité potentielle nouvelle pose la question du régime indemnitaire, source de blocages de la mobilité entre administrations ; **car l'éducation nationale est un parent pauvre !** Cet écart important freine la mobilité.

Un axe parallèle : suppressions d'emplois et déroulements de carrière

En matière d'emplois, depuis 2011, le contexte a radicalement changé : le MENESR est sanctuarisé. Cela ne doit pas faire illusion : la démographie scolaire augmente fortement et absorbe bien plus que ces créations. Parallèlement, les suppressions d'emplois dans les autres administrations, pour financer les nôtres, réduisent singulièrement les possibilités de mutation inter-administrations.

Aucune réflexion n'est menée sur la réalité des missions. La réduction du nombre de structures a alourdi les pyramides hiérarchiques (goulots d'étranglement). Les tâches relevant des catégories B et C, les plus touchées par les suppressions, se reportent sur les A, ce qui ne correspond pas à leur statut. Parallèlement, le nombre de collègues sur-diplômés pour le travail concret/réel se multiplie. De là, malaise et ressentiments prospèrent.

Plus spécifiquement pour l'administration centrale, nous avons souligné en 2011, que les fonctions d'analyse et de contrôle, missions dont le développement est plus que souhaité, ne sont guère exercées, malgré la décentralisation opérée (Universités...).

La rémanence des blocages de carrière, liés en partie à de faibles recrutements, malgré une nouvelle assiette de calcul pour les listes d'aptitude, impacte le pouvoir d'achat : la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) traduit bien ces problèmes... On devrait pouvoir vivre sans !

Avec le recentrage et la requalification des tâches, la formation continue est une nécessité. Les bilans et remises à niveau des compétences doivent être développés : des missions d'administration centrale sont confiées à des agents recrutés à l'extérieur, ou non mises en œuvre par manque de technicité des agents.